

AFFAIRE N° 17. - Rachat à la Curatelle aux Biens Vacants
d'un terrain situé à la ruelle des Angès.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition d'un terrain cadastré sous le n° 246 de la section AO, appréhendé par ailleurs par la Curatelle aux Biens Vacants.

Ce terrain, d'une superficie de 308 m², situé dans une ruelle qui aboutit à la rue Voltaire, pourrait être aménagé en parking. Compte tenu de la situation de cet immeuble desservi par une seule voie, il ne semble pas que sa valeur soit supérieure à 1 500 000 Frs CFA.

Je vous propose, en conséquence :

- le rachat de cet immeuble à la Curatelle aux Biens Vacants pour la somme de 1 500 000 Frs CFA ;
- de solliciter de Monsieur le Préfet la prise d'un arrêté déclarant d'utilité publique cette acquisition en vue de bénéficier de l'exonération des droits d'enregistrement.

La dépense sera prélevée sur l'emprunt de 300 000 000 de Frs CFA que la Commune a sollicité de la C.A.E.C.L. pour l'achat de terrains.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

On en ce qui concerne le principe de l'opération

Saint-Jean, le 5 novembre 1971

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé : Ph. Treche

** Pour copie certifiée conforme
Pour le Directeur des Affaires Financières
M. C. Adoucou*